



Notaires Associés

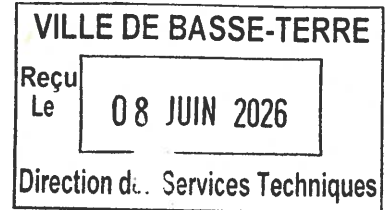
1, rue Barbès  
B.P. 366  
97106 - BASSE-TERRE  
GUADELOUPE

TEL : 05.90.81.16.04  
FAX : 05.90.81.88.42

Ne reçoit que sur rendez-vous



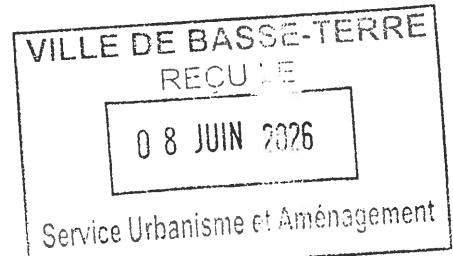
Monsieur le Maire  
HOTEL DE VILLE  
97100 BASSE-TERRE



Basse-Terre, le 2 juin 2026

Dossier suivi par  
Alain SAMINADIN  
alain.saminadin@97103.notaires.fr

NOTORIETE ACQUISITIVE HOUBLON Marielle  
1009748 /IJ /AS /



Monsieur le Maire

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Collectivité territoriale, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Isabelle JOUAN le 28 Mai 2026, au profit de Madame Marielle **HOUBLON**.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma sincère considération.

VILLE DE BASSE-TERRE		
ARRIVEE N°	2026-2458	
DATE	05 JUN 2026	
DESTINATAIRE	ATTRIBUTION	COPIE
Maire/Cabinet du Maire		
Pôle Direction Générale		
Pôle Finances et Ressources		
Pôle Développement Durable et Infrastructures	X	
Pôle Services à la Population et Éducation		
CCAS		
Police Municipale		





Yves-Antoine BRUMIER & Isabelle JOUAN

Notaires Associés

1, rue Barbès  
B.P. 366

97106 - BASSE-TERRE  
GUADELOUPE

TEL : 05.90.81.16.04  
FAX : 05.90.81.88.42

Ne reçoit que sur rendez-vous

### AVIS DE CREATION

### DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Isabelle **JOUAN** notaire associé de la **SCP BRUMIER-JOUAN** notaires associés à BASSE-TERRE (97100), le 28 Mai 2026, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du Bénéficiaire :

Mme Marielle Urbain HOUBLON, Adjoint Administratif, demeurant à BASSE-TERRE (97100) 05 Rue Adolphe Eggiman.

Née à SAINT-CLAUDE (97120) le 19 décembre 1972.

Divorcée, non remariée, de Mr Hugues Emile BOURRÉ

Madame Marielle **HOUBLON** est propriétaire d'une parcelle de terre cadastrée AP n°293 suivant acte de DONATION consentie par son père Mr Gérard Valentine PARNASSE, reçu par Maître JOUAN, notaire sus nommé le 10 avril 2025, Et d'une construction représentant son habitation principale édifiée sur les parcelles AP n°293 lui appartenant et AP n°291 contigüe et ce depuis plus de 30 ans

Elle a possédé, à titre d'assiette de sa construction la parcelle sise à BASSE-TERRE (97100) cadastrée AP 291 lieudit Morne Malian pour 00ha 01a 10ca.

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

TOUT PAIEMENT D'UN MONTANT SUPERIEUR OU EGAL A 3.000 Euros doit être effectué par VIREMENT

Banque TRESOR PUBLIC :

Iban : FR04 4003 1000 0100 0020 2503 L47

Bic CDCGFRPPXXX